

Le 6 mai 2021 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis par visioconférence Microsoft Teams, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 avril 2021 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants

DÉCIDE :

N° dB.2021.038 - Annulation de la garantie d'emprunt pour la création de logements sociaux attribuée au bailleur social Versailles Habitat d'un montant de 997 040 € pour l'opération de 16 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 21-23 rue du Refuge à Versailles.

- 1) d'abroger la décision du Président n°dP.2020.016, du 8 juin 2020, accordant à Versailles Habitat la garantie de la communauté d'agglomération à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 997 040 €, pour l'opération de construction de 16 logements sociaux située au 21-23 rue du Refuge à Versailles ;
- 2) d'annuler la garantie d'emprunt correspondante octroyée par la communauté d'agglomération ;
- 3) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant d'abrogation n°1 à la convention de garantie d'emprunt n°2020-05 GE.

N° dB.2021.039 - Annulation de la subvention PLAI/PLUS attribuée au bailleur social Versailles Habitat d'un montant de 9 000 € pour la création en construction neuve de 2 logements sociaux de type PLAI sur la commune de Versailles, 36 rue Marie Henriette.

- 1) d'abroger la décision n°2014-11-02, du Bureau communautaire du 13 novembre 2014, attribuant une subvention pour surcharge foncière de 9 000 € accordée pour l'opération du 36 rue Marie-Henriette à Versailles.

N° dB.2021.040 - Annulation de la subvention surcharge foncière attribuée au bailleur social Versailles Habitat d'un montant de 13 517 € pour la création en construction neuve de 2 logements sociaux de type PLAI sur la commune de Versailles, 36 rue Marie Henriette.

- 1) d'abroger la décision n°2014-11-01, du Bureau communautaire du 13 novembre 2014, attribuant une subvention pour surcharge foncière de 13 517 € accordée pour l'opération du 36 rue Marie Henriette à Versailles.

N° dB.2021.041 - Collecte et traitement des consommables informatiques vides ou usagés.

- 1) d'approuver les termes de la convention de reprise des consommables informatiques vides et usagés par la société PRINTERREA ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

N° dB.2021.042 - Conventions entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les copropriétés de Parly 2 et des Epinettes dans le cadre du maintien de la collecte du verre en porte à porte.

- 1) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention entre la copropriété « Parly 2 » et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention entre la copropriété « les Epinettes » et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

N° dB.2021.043 - Distribution de poules de réforme aux particuliers et à certaines structures collectives sur le territoire intercommunal dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Adoption de conventions cadres et de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les participants et la société d'élevage.

- 1) d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les foyers volontaires situés sur le territoire de l'agglomération, pour l'adoption de couples de poules de réforme, subventionnée par l'intercommunalité à hauteur de 3€/poule soit 6€ pour l'achat d'un couple de poules ;
- 2) d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les structures collectives volontaires sur le territoire de l'agglomération pour l'acquisition de couples de poules de réforme à vocation pédagogique, avec prise en charge intégrale par l'intercommunalité ;
- 3) d'approuver les dispositions de la convention de partenariat entre la société et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 4) d'approuver la modification de la convention cadre de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les structures collectives volontaires sur le territoire de l'agglomération pour l'acquisition de couples de poules à vocation pédagogique, avec prise en charge intégrale par l'intercommunalité ;
- 5) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions susvisées et tout document y afférent.

**N° dB.2021.044 - Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc
Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de soutien aux conservatoires et du Plan Chorale 2021.**

- 1) de solliciter une subvention, au titre du dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés et du « Plan Chorales », auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour l'année 2021 ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.